



Activité maintenance mobile, pas de suite, mais pas encore la fin...

Jeudi 24 octobre 2013, par [CGTEMS](#)

contact@cgtems.fr ; 06 80 34 32 18

N'hésitez pas à réagir à cet article sur : <http://www.cgtems.fr/commun/spip.php?article187>

Nous ne pouvons rester sans réaction face à la propagande qui vous a été faite sur ce sujet.

Lundi 14 octobre, CE extraordinaire bidon !

Au hasard de la découverte d'un courrier de la très Haute Direction, disponible ici, un CE extraordinaire a été demandé.

L'ordre du jour, consultable ici, a été conclu entre la Direction d'Econocom Services et le Secrétaire du CE. Pourtant malgré les répercussions économiques et sociales plus importantes, au détour d'une question diverse, il a été discuté de la disparition de l'activité « Maintenance mobile ».

La CGT Econocom ne comprend pas pourquoi ce point ne figurait pas à l'ordre du jour et comment la Direction et le Secrétaire on-ils pu omettre ce point. Négligence complice du secrétaire et du patron ? Clientélisme de la CFDT en vue des élections professionnelles de mai 2014 ? En tout état de cause, ceci va à l'encontre de l'ensemble des salarié-e-s impactés.

Image d'Econocom...

Après plusieurs années avec le logo ci-dessous :



Coïncidence ou pas, la fin de l'activité « Maintenance mobile » se retrouve même dans le nouveau logo, qui vient de nous être présenté.



Les profits sur le dos des salariés...

En effet, la CFDT annonce ne pas approuver la fin de la « Maintenance mobile », pourtant elle ne s'est pas exprimée contre la mise en place des « PUDO » engendrant approximativement 450.000€ d'économie pour la Direction et de mauvaises conditions de travail pour ces salarié-e-s.

Sachez que pour la **CGT**, votre santé morale et physique n'a pas de prix. Ainsi la **CGT** avait demandé d'utiliser le

droit d'alerte du CHSCT auprès de son secrétaire mais sans suite.

Destruction d'emploi !!!

Pour reprendre le communiqué du CE intitulé « *infos rapides du 14 octobre 2013* », en vérité un tract syndical de la CFDT, il est dit « *Le CE a interrogé la Direction sur l'avenir de la maintenance mobile dédiée au poste de travail. La direction a confirmé que nous allons sous-traiter toutes les activités liées à la maintenance mobile poste de travail. L'entreprise veut conserver la gouvernance sur ce périmètre, mais de manière opérationnelle nous ferons effectuer le travail par des sous-traitants reconnus sur le marché* ».

Transfert de personnel !

Pour être complet, puisque censuré par le secrétariat du CE, la Direction a annoncé être déjà en phase de négociation avec des acteurs majeurs de cette activité et qu'un appel d'offre commercial avait été lancé pour la sous-traiter et qu'il ne pouvait pas communiquer au CE cette short liste pour raison de confidentialité.

Le personnel de la « Maintenance mobile » sera à terme « s'il le souhaite » transféré chez le prestataire retenu.

Par contre rien sur l'application du Code du Travail par son **article L1224-1** :

« Lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société de l'entreprise, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise ».

Et après la « Maintenance mobile » ?

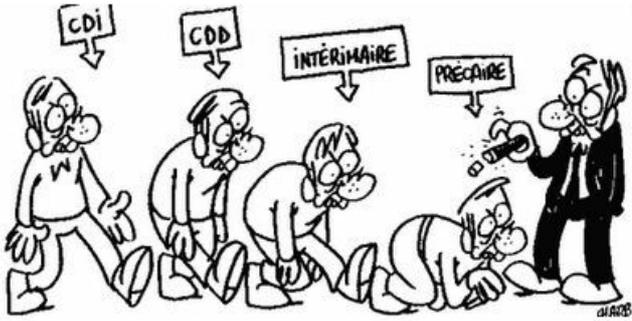
Une fois le dossier « Maintenance mobile » résolu pour notre patron, à qui le tour ?

Les activités transverses de qualifications et planifications prendront certainement le relais à celles de la réalisation.

A quand l'extension de cette mesure aux contrats d'infogérance avec des équipes (Technicien et Encadrant) dédiées ?

Nous devons, TOUS ENSEMBLE, être solidaires de nos collègues. Aujourd'hui, ce sont eux, mais demain cela peut être vous !

Que vous soyez ETAM (Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise) mais aussi IC (Ingénieurs et Cadres) personne ne sera épargnés.



La formation, de la poudre aux yeux !

Pour les salarié-e-s qui ne souhaitent pas quitter Econocom, la Direction a déclaré que les demandes de CIF et de DIF en vue d'un reclassement interne seront prioritaires et automatiquement acceptées.

Très bien, toutefois le financement n'est pas du ressort de la Direction, mais bel et bien d'un hypothétique accord de l'organisme gérant le CIF ou le DIF.

Quel avenir ?

La situation professionnelle des personnes impactées pourrait venir à se compliquer en étant en intercontrat, avec des propositions de postes loin de concilier vie professionnelle et vie familiale et personnelle, voire même une offre pour quitter l'entreprise par une Rupture Conventionnelle.

La continuité d'ASS dans son nouveau périmètre !

ASS a vu ses effectifs passer de 400 à 200 femmes et hommes en 2 ans.

Les réorganisations de Lognes (77), des Ulis (91) et de Vendôme (41) n'y sont pas pour rien.

N'oublions pas l'impact de l'achat d'ECS et aujourd'hui d'OSIATIS.

Les projets de la Direction autour du site de Tours (37) sont intéressants, car créant des emplois, mais certains sont au détriment de suppression de poste en région parisienne. Il est vrai que les niveaux de salaires sont différents avec un écart de 30 % constaté.

Sachez que pour rendre l'entreprise encore plus profitable et rentable, des métiers associés verront des postes de travail être transférés à la filiale marocaine d'Econocom, où les gains salariaux sont encore plus importants pour le patronat.

Expertise d'entreprise !

La CGT Econocom avait demandé et obtenu une expertise d'entreprise par un cabinet extérieur et indépendant.

Nous tenons à votre disposition les résultats de l'enquête.

Mais nous pouvons d'ores et déjà faire ressortir le risque identifié de l'activité « Maintenance mobile » avec une projection d'érosion de 50 emplois par an.

À l'époque la CFDT, n'a pas attendu les résultats de l'expertise pour donner un avis sur l'absorption d'EMS et d'une partie d'ex ECS par ASS.

Aujourd'hui, c'est l'achat d'Osiatis par Econocom, les élus CFDT, émanant d'ASS, n'ont toujours pas trouvé utile de faire une expertise sur les conséquences économiques et sociales de cet achat.

Pourtant, chez Osiatis ces expertises ont bien eu lieu et la CGT qui y est très fortement implantée a pu exercer ses prérogatives dans l'intérêt des salariés qu'elle représente.

PSE ou pas PSE ?

Les élus du CE ont déclaré être contre un PSE et préféré une commission.

Une commission est sans valeur juridique et ne comporte aucun intérêt, a part de maintenir une bonne collaboration entre la CFDT et la Direction sans l'intrusion de tierce partie comme la CGT et l'Inspection du Travail (DIRECCTE).

Un P.S.E. veut dire Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Il a pour but de limiter le nombre de licenciements et de reclasser au maximum le personnel. A l'inverse du Plan Social aujourd'hui disparu.



Il concerne le licenciement de 10 salariés et plus dans les entreprises de 50 salariés et plus.

Les règles sur les licenciements ont changé en référence à la loi du 14 juin 2013. En effet, l'accord d'entreprise signé par les syndicats représentatifs de

l'entreprise, dont la CGT, doit ensuite être validé par la DIRECCTE, ou en cas de désaccord donner lieu à plan unilatéral de l'employeur homologué encore par la DIRECCTE.

Ce sont les articles L1233-24-1 du Code du Travail (pour la mise en œuvre des licenciements) et L1233-24-2 (pour les critères d'ordre et le calendrier des licenciements) auxquels il faut se référer.

Sans oublier le fait que dès l'ouverture des négociations l'Inspection du Travail doit en être informée.



L'article L1233-63 du Code du Travail prévoit l'obligation d'établir un bilan du PSE, à la charge de l'employeur. Ce bilan est fait à la fin des mesures de reclassement.

Pour en savoir plus :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2811.xhtml>

Il est tout de même déroutant de constater que les élus CFDT se targuent dans leurs communiqués d'être « *Conseillers prudhommaux, Conseillers juridiques droits sociaux ou dans la commission juridique* »... et de méconnaître ces dispositions.

Travailleuse; – travailleurs; versus actionnaire; !

Il est vrai que l'impact pour les actionnaires d'Econocom ne sera pas neutre dans le cas d'un PSE.

La **CGT Econocom** a fait son choix entre défendre ceux qui produisent la richesse de l'entreprise et ceux qui profitent des richesses créées par ces derniers.



La **CGT Econocom** a fait le choix de ne pas se résigner, au contraire nous ne lâcherons rien. La **CGT Econocom** n'est elle pas le syndicat de

référence incontournable ?

En attendant les prochaines élections professionnelles, nous vous invitons à utiliser la CGT dès maintenant pour organiser la lutte pour le respect des droits du personnel d'Econocom.

La CGT ne cautionnera, ni ne collaborera avec la Direction d'Econocom dans ses projets néfastes à l'emploi.

Rappelons que le CE a censuré dans son PV de la réunion de juillet, une information de la DRH indiquant l'utilisation d'auto entrepreneur dans l'activité « Maintenance mobile ».

Remarquons que les déclarations **CGT** en séance soit ne sont pas retranscrites, soit sont transformées.



Je souhaite :		Bulletin de contact et de syndicalisation	
<input type="checkbox"/> prendre contact	Nom :		
<input type="checkbox"/> me syndiquer	Prénom :		
		Adresse :	
		Code postal : Ville :	
		Email : Tel. :	
		Catégorie professionnelle : Ingénieur - Cadre – Employé – Technicien – Agent de Maîtrise	
		06 80 34 32 18 contact@cqtems.fr	
		Sociétés d'Etudes NELSON MARQUES 263 rue de Paris - Case 421 - 93514 MONTREUIL CEDEX	

Rejoignez un syndicat composé de salarié-e-s en faveur des salarié-e-s.